

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Nos souhaits du jour de l'an.—Mandement de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec, à l'occasion des représentations théâtrales qui se donnent à Québec, sous le nom de *Royal Muscum*.—Générosité de M. Antoine Plamondon, artiste peintre, en faveur de l'église de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portneuf.—Fabrication et vente illicite de boissons dans nos campagnes; nous invitons les percepteurs du Revenu à y voir, pour la plus grande sécurité des familles.—Ne maltraitez pas les animaux; tout le monde leur doit protection: le Gouverneur-Général de la Puissance du Canada vient de nous en donner l'exemple.

Causerie Agricole : Du fumier.

Sujets divers : Emploi des eaux ménagères.—Le jardin de la ferme, d'après Mathieu de Dombasle.—La fin du cheval.

Choses et autres : Election des directeurs et officiers des Sociétés d'agriculture des comtés de Kamouraska et de Charlevoix (No. 2).—Nouvelle maladie des pommes de terre, en France.—L'eau comme boisson.

Recettes : Remède contre les brûlures.—Maux de gorgo.

Abonnements payés pour la "Gazette des Campagnes," depuis le 26 décembre jusqu'au 2 janvier (19me liste).—M. J. P. Vadnais, Chesham, P. Q.; Adélar Boucher, Gér., N. P. Rivière Ouelle;—Hopital du Sacré-Cœur de Jésus, à Québec;—M. F. X. Buteau, Arthabaska-ville; M. Arthur Boulanger, St Joseph d'Alma, Saguenay; les membres du Cercle agricole de Sherbrooke, dont les noms suivent: Révd M. II. A. Chalifoux, MM. Norbert Bourque, Eugène P. Bourque, J. Bte Bourque, Théophile Bourque, S. Fortier, F. X. Simoncan, Théodore Louairo, H. C. Cabana, Vincent Brosseau, Jules Cambron, Joseph Blanchard, George N. Bourque, Joseph Allard, Pierre Nault, Lazare Bergeron, Hubert Boucher, Juste Boucher, tous de Sherbrooke, M. Callixte Therrien de St Camille, et M. Théophile Lemire de Stoks Center.

Nos remerciements les plus sincères. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à notre liste d'abonnés plusieurs membres du Cercle agricole de Sherbrooke qui depuis sa fondation a donné des preuves évidentes de son bon vouloir à entrer vaillamment dans la voie du progrès agricole: tâche qu'il remplit avec succès et honneur pour ses membres. C'est un encouragement qui a pour nous une grande valeur, et qui vient bien à propos comme étrennes du jour de l'an. Nous l'acceptons de grand cœur et il est de bon augure pour l'année 1835. Notre vœu le plus ardent, c'est que ce Cercle agricole ait de nombreux imitateurs.

REVUE DE LA SEMAINE

Nos souhaits du jour de l'an.—La Gazette des Campagnes, quoique datée du 2 janvier, fera son entrée dans plusieurs familles de ses lecteurs le jour de l'an même, et comme vieille amie du plus grand nombre de nos abonnés, elle aussi veut se mettre de la partie, prendre une toute petite place au coin du feu et vous faire nos souhaits de bonne année: vous souhaiter le succès dans vos travaux et vos récoltes; que la bénédiction du Ciel se répande sur vos champs et votre maison, que la Divine Providence vous donne la prospérité en ce monde et vous reçoive dans la Céleste Patrie, lorsque vous aurez terminé votre pèlerinage terrestre. Ce sont là nos souhaits les plus ardents; puissent-ils s'accomplir aussi pleinement que nous le désirons.

Mandement.—Le mandement suivant a été adressé par Sa Grandeur Mgr Taschereau, aux desservants de Québec et de Saint-Sauveur :

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Aux fidèles de la ville de Québec et de Saint-Sauveur, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous venons aujourd'hui, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, vous rappeler le devoir de la prudence chrétienne et de cette vigilance sans lesquelles il ne saurait y avoir de sécurité pour vos âmes.

Celui qui aime le danger y périra, dit le Saint Esprit (Ecol. III. 27.). qui amat periculum in illo peribit.

Soyez prudents comme des serpents, dit Notre Seigneur (Mat. X. 16.); estote prudentes sicut serpentes.

Veillez et priez, dit il encore (Mat. XXVI. 41.), de peur que vous ne succombiez à la tentation: vigilate et orate ut non intretis in tentationem.

Cet important devoir de la prudence et de la vigilance chrétienne, un trop grand nombre d'entre vous semblent l'avoir mis en oubli depuis plusieurs mois,

en fréquentant certaines représentations théâtrales à ce qui s'appelle le *Royal Museum*.

D'après des témoignages auxquels nous croyons pouvoir ajouter foi en toute sincérité, il s'y est joué des pièces où la morale est outragée de la manière la plus scandaleuse.

Cela doit vous suffire, N. T. F., pour vous engager à cesser absolument de fréquenter ces spectacles abominables et d'encourager par votre présence et par votre argent ceux qui sont venus faire cette injure à votre foi et tendre ces pièges à votre salut éternel et à l'innocence de vos enfants, pour lesquels vous aurez à rendre compte devant Dieu âme pour âme.

Nous savons que plusieurs de ceux qui ont fréquenté ces représentations prétendent n'y avoir pas vu ni entendu de mal; mais cela prouve combien le danger est grand puisque leur cœur a été fasciné jusqu'à ce point par les attraites de l'iniquité.

Au livre des Proverbes (VII. 23.), le Saint Esprit nous représente ces âmes imprudentes comme un oiseau qui, attiré par l'amorce, vient à tire d'aile se jeter dans le filet où l'attend la mort; *velut si avis festinct ad laqueum et nescit quod de periculo animæ illius agitur*. Pour vous, N. T. C. F., il ne s'agit pas ici de cette mort corporelle que vous redoutez et qui doit venir tôt ou tard; il y en a une autre bien plus à craindre, c'est la mort éternelle, car, nous dit l'Apôtre S. Paul, *stipendia peccati mors; la mort est le juste salaire du péché* (Rom VI. 23.).

Dans quelques jours, N. T. C. F., nous célébrerons la fête de Jésus naissant dans la pauvreté, pour nous témoigner son amour, nous servir de modèle et racheter nos âmes. Venez à sa crèche comme à une fontaine divine où vous puiserez à pleines mains les bénédictions célestes. En cette saison rigoureuse, les pauvres, les orphelins, les malades, les infirmes, en un mot les membres de Jésus, souffrent de toutes manières; venez apporter avec foi et amour à ce divin Enfant le superflu que vous dépenseriez en plaisirs dangereux ou mortels pour votre âme. Et Jésus vous accueillera si vous venez à lui avec un cœur purifié par une contrition sincère et par une volonté bien déterminée de l'aimer et de le servir tous les jours de votre vie: il vous aimera, vous bénira vous et vos enfants et vous tiendra en réserve les joies éternelles du paradis, en comparaison desquelles les plus beaux plaisirs si courts de ce monde ne sont que tristesse et amer tume.

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, nous défendons d'assister à ces représentations, de quelque nature que ce soit, données par le *Dime* ou le *Royal Museum*.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône des églises paroissiales ou succursales de la cité de Québec et de Saint-Sauveur, les deux dimanches qui suivront sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre seing de notre Secrétaire, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

† E. A. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C. A. MAQUIS, Ptre., Secrétaire.

Les journaux de Québec nous informent que, depuis la publication de ce mandement, les catholiques se

sont fait un devoir de ne pas assister à ces représentations; les quelques journaux catholiques qui annonçaient ces représentations, se sont abstenus de publier telles annonces. Inutile de dire que les cultivateurs que des affaires appellent à la ville de Québec, suivront ce bel exemple de l'obéissance passive à la volonté de notre vénérable archevêque qui a jugé que ces représentations étaient une école constante de démoralisation.

Générosité. — L'église de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, va bientôt s'enrichir d'un orgue dont la construction a été confiée à M. Déry, facteur d'orgues, de Québec. Cet instrument, qui devra être inauguré à la St-Pierre, est dû en grande partie à la générosité d'un citoyen de cette paroisse, M. Autoine Plamondon, artiste peintre. Notre illustre concitoyen n'a pas cru devoir mieux terminer sa longue et laborieuse carrière, qu'en consacrant le fruit de ses labeurs à l'ornementation du temple de son village. C'est ainsi qu'il a consacré à cet objet le produit de la vente de son atelier de peinture devenu pour lui inutile vu son grand âge; car M. Plamondon a aujourd'hui 81 ans. Mais pour ceux qui le connaissent, cet acte de générosité n'a rien qui étonne. Il y a deux ans à peine, poussé par un sentiment qui lui fait le plus grand honneur, il se mettait à l'ouvrage et dotait son église de 22 grands tableaux, et il refusait toute gratification pour ce travail gigantesque. C'était par là qu'il voulait terminer sa carrière d'artiste déjà si bien remplie.

Les paroissiens de la Pointe-aux-Trembles ne perdront pas de sitôt le souvenir de ce grand citoyen qu'ils vénèrent à l'égal d'un père, et les accords de l'orgue ainsi que les nombreux tableaux qui décorent les murs de leur temple se chargeront d'en perpétuer la mémoire parmi les générations futures.

Un abus grave. — Nous avons signalé hier la saisie d'alambics qu'on vient d'opérer à Saint-Valier. Il paraît que le nombre de personnes se livrant à la distillation dans les campagnes est très considérable. C'est une cause de désordre et une violation de la loi que tout bon catholique devrait se faire un devoir de dénoncer aux autorités; car le crime de l'ivrognerie est déjà assez répandu sans qu'on aide par notre silence à le propager davantage.

Le gouvernement a imposé des peines sévères contre ceux qui onfreignent la loi concernant la distillation, et il a agi sagement. Non seulement la loi impose une demande de \$500 pour chaque infraction, mais elle promet des récompenses aux personnes qui, par leurs informations, feront découvrir les coupables. Voici un extrait des règlements sanctionnés le 20 juin 1883 à cet effet: qu'on les lise attentivement:

ART. 8.—MANUFACTURES ILLICITES.

" 1. Il est permis aux percepteurs de promouvoir les récompenses suivantes pour des renseignements qui mettront le Gouvernement en état de poursuivre et de faire condamner les personnes engagées dans la distillation illicite:—

" 2. (a)—Pour tous renseignements qui conduiront à la découverte et à la saisie d'un alambic illicite, les quatre-cinquièmes de la valeur estimée des articles saisis.

"(b)—Pour tous renseignements qui amèneront la conviction des personnes possédant ou employant un alambic illicite, le plein montant des amendes recouvrées ne dépassant pas \$500.

"(c)—Si les coupables sont incapables de payer les amendes imposées et sont emprisonnés à défaut de paiement, le Département paiera au délateur la moitié du montant des amendes imposées.

"3. Le nom de ceux qui fournissent les renseignements sont tenus secrets, à moins d'un désir ou d'un consentement au contraire."

On croit généralement avoir le droit de distiller des spiritueux pour l'usage de la famille. C'est une erreur. Il faut aussi dans ce cas obtenir une licence qui coûtera \$350, ou s'exposer à une amende de \$500. La loi ne laisse pas d'autre alternative.

Pour le bonheur et le bien-être de notre population nous formons le vœu sincère que les autorités municipales sévissent avec la plus grande rigueur contre tous les coupables et mettent fin à cet abus grave.—*Courrier du Canada.*

Nous félicitons M. Thomas Chapais, rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, d'avoir attiré l'attention du public sur ces fabriques illicites de boisson, qui sont en nombre plus considérable que nous pourrions le soupçonner; elles sont une source de propagation du vice infâme de l'ivrognerie, en ce sens que leurs propriétaires sont les fournisseurs cachés de ces nombreuses boutiques qui fourmillent dans nos campagnes où l'on vend de la boisson sans licence. Ces vendeurs en font le commerce sans crainte d'être inquiétés, et cela sous le futile prétexte que les lois fédérale et locale qui régissent la vente des boissons étant en conflit, aucune poursuite ne peut être intentée contre eux. Y aurait-il exception pour les campagnes? nous ne le croyons pas. Les sous inspecteurs de licences pour la Province de Québec auraient beau à exercer leur zèle à ce sujet, et nous invitons qui de droit à leur donner le mot d'ordre. A Ste Anne de la Pocatière, nous pourrions leur offrir de la besogne, au grand contentement des amis de l'ordre. Il en est grand temps! Ce ne sont pas les victimes de l'ivrognerie qu'il faut punir, mais leurs auteurs, les vendeurs de boissons, qui jour et nuit tiennent comptoir ouvert, qu'il faut atteindre. Si nous avons deux lois qui régissent la vente des boissons, il doit y en avoir au moins une qui soit efficace contre ce désœuvrement qui porte la désolation dans les familles. Quand un père de famille s'est laissé entraîner dans ces bouges de l'ivrognerie et qu'il a perdu la charge qu'il occupe, vous vous apitoyez et vous ne songez pas à faire punir le véritable coupable. C'est mal de votre part, tout citoyen honnête et qui se respecte doit prêter son concours pour faire disparaître d'une paroisse ces vendeurs de boissons sans licence. Une paroisse qui consent à rester indifférente à ce sujet, est placée comme sur un volcan, car elle ne sait le jour où elle aura à regretter la perte de ce qu'elle a de plus cher: la jeunesse, le plus bel espoir de l'avenir d'une paroisse. De grâce, soyez homme, et songez à faire disparaître ces vendeurs de boisson qui font le déshonneur d'une paroisse.

Sociétés protectrices.—Voici un exemple parti de haut.

Les journaux ont annoncé, il y a quelques jours, que le Gouverneur Général, ayant été témoin de la con-

duite brutale d'un cocher, qui martyrisait son cheval, a signalé immédiatement le fait à la société protectrice des animaux, laquelle a agi en conséquence, Lord Lansdown a offert d'être lui même témoin au procès.

C'est excellent, et le Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, Lord Lansdown, mérite toutes les félicitations.

Il n'est rien de plus révoltant que les actes de cruauté qui se commettent chaque jour à l'égard des animaux, et les sociétés protectrices, qui ont pour objet de remédier à ces excès, font une œuvre des plus louables. Les badauds ont pris la façon de s'en moquer, toutefois; ce qui était tout naturel. Peut-être qu'en leur qualité même de badauds, ils vont modifier leur manière de voir après cette intervention éclatante d'un personnage qui n'est ni plus ni moins que le chef de l'Etat.

CAUSERIE AGRICOLE

DU FUMIER (Suite).

La terre franche, quelles que soient les proportions de son mélange, n'améliore pas promptement le fumier; mais en se chargeant de ses principes volatils et solubles, elle en empêche la déperdition. Il est donc très avantageux, dans beaucoup de cas de stratifier le fumier avec cette terre. On donne à cette composition le nom de *compost*.

Quelques cultivateurs sont dans l'usage de répandre de la terre non sur le fumier, mais dans les écuries et les étables, et de l'enlever une fois par semaine. Cette excellente pratique est dans le cas d'être imitée partout où le prix de la main d'œuvre n'est pas à un taux élevé; rien n'est meilleur que cette terre ainsi imprégnée de l'urine des bestiaux et mêlée avec leurs excréments, pour améliorer les prairies naturelles.

Les cendres de tourbes, de charbon de terre et autres, qui contiennent des sels et des matières minérales, favorisent l'action des fumiers. Il en est de même du sel; mais il faut que toutes ces matières soient en petite quantité.

Les pailles de blé, de seigle, d'orge et d'avoine, doivent donner des fumiers particuliers, puisqu'il entre des principes différents ou en différentes proportions dans leur composition, qu'elles se décomposent plus ou moins promptement. Sans doute les résultats de cette différence ne sont pas assez importants pour mériter la peine d'être pris en considération; cependant nous croyons qu'elles devraient faire la matière d'expériences comparatives.

Le fumier composé de paille de blé carié ou charbonné porte la maladie dans les champs où on le répand; ce qui fait quelquefois croire que le chaulage ne produit pas les utiles effets qu'on lui a reconnus.

Il n'en est pas de même des différences que présentent les fumiers relativement aux animaux qui ont concouru à leur formation; car elles sont très distinctes, comme le prouvent les noms donnés à ces fumiers.

Quoique nous ayons déjà souvent établi la différence qu'il y a entre ces différents fumiers, nous croyons utile d'y revenir de nouveau, afin que nous sachions

à quoi nous en tenir sur l'efficacité de ces différents fumiers.

Le fumier de cheval est appelé *chaud*, parce qu'il a une grande tendance à fermenter, et qu'il active la végétation plus que les autres fumiers; c'est lui dont on fait le plus fréquemment usage dans les jardins, surtout dans la fabrication des couches.

On accuse le fumier des chevaux de porter dans les champs une grande quantité de mauvaises herbes, produites par les graines du foin qu'ils ont mangé, et cette accusation paraît fondée; mais, par une culture convenable, il est facile de rendre nuls les effets nuisibles de ces mauvaises herbes.

Le fumier de vache ou de bœuf est appelé *froid*, par comparaison au fumier de cheval. Cette qualité, il la doit sans doute à la viscosité des excréments de ces animaux, viscosité telle qu'elle s'oppose à toute fermentation et ne permet aucune action engraisante. Il faut que cette viscosité soit détruite par les pluies ou les insectes, comme le prouvent les bouses isolées dans les pâturages, pour que ce fumier remplisse sa destination.

Il n'est personne qui n'ait remarqué que les bouses tombées dans une prairie dessèchent d'abord l'herbe, la brûlent, pour nous servir de l'expression vulgaire, mais qu'ensuite elles la font pousser avec plus de vigueur qu'auparavant. Ce phénomène est dû à la privation de l'air qu'éprouve cette herbe, ensuite à l'excès d'engrais qui se produit. Il n'aurait pas lieu ou aurait lieu d'une manière moins prononcée, si ces bouses étaient moins épaisses. Aussi dans les pâturages bien réglés, on a soin de les diviser pour les répandre également dans le sol. Là où on est jaloux d'en faire un bon emploi, on a soin de ramasser ces bouses chaque jour pour les réunir auprès de la prairie ou les apporter sur les fumiers.

En général, comme on donne beaucoup moins de litière aux vaches qu'aux chevaux, leur fumier est composé en plus grande partie de leurs excréments; ce qui fait qu'il est préférable pour les terres sèches et maigres, auxquelles il communique sa viscosité, et dans lesquelles il conserve plus longtemps l'eau des pluies. Sa pesanteur détermine fréquemment à le répandre sur les terres voisines de la maison. Sa propriété de fermenter lentement et faiblement le rend également utile pour fabriquer les couches qui demandent peu de chaleur et qui doivent durer longtemps.

Deux autres conséquences de la même propriété sont 1^o. que les effets du fumier de vache durent plus longtemps; c'est-à-dire que de deux champs égaux on un sol ni sec ni humide, dans lesquels on aura enterré du fumier de cheval et du fumier de vache en même quantité, le dernier donnera constamment des récoltes moins belles, mais on donnera encore de belles lorsque le premier paraîtra épuisé; 2^o. que la chaux est d'un emploi plus avantageux pour le fumier de vache que pour celui de cheval.

Dans la plupart des fermes, on mélange le fumier de cheval avec le fumier de vache on le sortant de l'écurie; dans quelques-unes cependant, on en fait un tas séparé. D'après l'observation précédente, on sent en effet que celles de ces fermes qui ont des terres de natures analogues entre elles n'ont pas d'intérêt à faire la séparation de ces fumiers, mais qu'il n'en est

pas de même de celles qui en exploitent en même temps de très sèches et de très humides. Olivier de Serres et beaucoup de cultivateurs modernes pensent qu'il ne faut jamais exécuter cette séparation dans d'autres cas que celui de la fabrication des couches, parce que les qualités de ces deux sortes de fumier se composent.

Il paraît reconnu parmi les cultivateurs que le mouton est l'animal domestique qui, proportion gardée, fournit le plus de fumier, comparativement à ce qu'il mange. Ce fumier est très actif. Comme ce fumier se pulvérise difficilement, il n'agit d'abord presque qu'à raison de sa paille imprégnée d'urine; mais les effets du reste de ses principes se font sentir avec avantage les années suivantes.

On est presque partout dans la mauvaise habitude de laisser tout l'hiver le fumier de mouton dans les bergeries, et quelquefois même encore une partie de l'été, afin, dit-on, de donner de la chaleur aux moutons, de le laisser s'améliorer, et de pouvoir le transporter immédiatement sur les terres.

Quelques agriculteurs regardent le fumier de cochon comme très bon, d'autres le dédaignent, à raison de son peu d'énergie: peut-être ont-ils raison, les uns et les autres. En effet, on ne peut nier que les aliments n'influencent prodigieusement sur la composition des excréments, et la nourriture des cochons est très variée. Nul doute pour nous qu'un cochon nourri d'orge ou d'autres grains, fournira un fumier bien plus abondant en carbone que celui qui sera nourri de pommes de terre, de navets, de son, de lait caillé, etc. Au reste, nulle part que nous sachions, le fumier de cochon n'entre pour beaucoup dans la composition des engrais, parce que presque partout on leur ménage la litière, et que rarement ils sont en grand nombre dans la même ferme.

Les excréments des cochons sont généralement mêlés avec le fumier de vache. Si parfois ce mélange passe pour nuisible, c'est ou parce qu'on en met trop, ou parce qu'on ne l'emploie pas en temps convenable.

La paille, le chaume, les feuilles des arbres, les grandes plantes, les tiges des pois, des fèves et des pommes de terre, et en général toutes les matières végétales amoncelées et mouillées, se transforment en fumier, sans doute moins actif que celui qui sort des écuries, mais enfin qui remplit aussi sa destination. Nous ne pouvons donc trop répéter que les cultivateurs n'en doivent pas laisser perdre la plus petite parcelle.

Il ne suffit pas à un cultivateur d'avoir beaucoup de fumier, de savoir bien le composer, il faut encore qu'il connaisse le véritable moment et la meilleure manière de l'employer.

L'époque où il convient de porter le fumier sur la terre est un objet de discussions parfois très vives entre les cultivateurs, parce que chacun raisonne d'après sa propre expérience, sans le plus souvent considérer les principes et la différence des circonstances.

On peut juger par ce que nous avons dit précédemment:

1^o. Que le fumier frais peut être employé longtemps avant les semailles, puisqu'il faut qu'il se décompose pour produire son effet;

2^o. Que les terrains secs et sablonneux, pour lesquels le fumier très consommé est un amendement

en même temps qu'un engrais, à raison de sa propriété de conserver l'humidité pendant longtemps, doivent être fumés la veille même des semailles.

Il a été introduit en Angleterre deux procédés de culture dont les effets sont conformes à la théorie.

Le premier de ces procédés, c'est de ne répandre le fumier sur toutes les cultures qu'au moment même où les plantes qui en sont l'objet entrent en végétation; c'est-à-dire généralement au commencement du printemps: pour cela il faut, le plus souvent, on le pense bien, du fumier très consommé, afin qu'on puisse le répandre également au pied de ces plantes, et qu'étant soluble, il entre plus facilement dans la terre pour nourrir les racines. C'est encore un cas pour lequel il est bon de faire de cette sorte de fumier.

Le second de ces procédés, c'est de semer les graines des plantes sur le fumier même, et de les enterrer l'un et l'autre en même temps. Pour cela on fait usage d'un semoir qui verse le fumier et la semence séparément, mais presque en même temps.

Quelles que soient l'époque et la manière adoptée pour enterrer le fumier, l'important est qu'il soit répandu promptement, également, à une profondeur convenable, et en quantité suffisante, mais non exagérée: promptement, pour qu'il ne soit pas desséché par le soleil ou délavé par les pluies; également, afin que toutes les plantes jouissent des avantages qu'il procure; à une profondeur convenable, parce que s'il était enterré de six pouces, lorsqu'il est destiné à augmenter la récolte du blé, dont les racines ne s'approfondissent pas au-delà de trois, il serait inutile; en quantité suffisante, pour qu'il remplisse bien son objet, mais non exagérée, parce que trop d'engrais, ou brûle les jeunes plantes, ou les fait périr d'indigestion, ou fait pousser tout en herbe, ou retarde la maturité des récoltes; ce dernier inconvénient n'est, il est vrai, applicable qu'aux cultures destinées à donner de la graine; mais le nombre de ces cultures est considérable.

C'est un très grave abus de laisser longtemps, surtout lorsqu'il fait sec, les fumiers en petits tas dans les champs, parce que la plupart des principes volatils fertilisants qu'ils contiennent s'évaporent. C'en est encore un, mais moins grand, que de les y laisser pendant qu'il pleut, parce que l'eau entraîne toutes les parties dissolubles dans la terre qui est au-dessous, de sorte que le champ est inégalement fertilisé; ce qu'on voit souvent, dans les exploitations mal conduites, aux touffes de blé plus fortes et plus vertes que les autres. Le mieux est de répandre le fumier chaque jour à mesure qu'on l'apporte, et de l'enterrer, par un labour léger, le lendemain ou le surlendemain au plus tard, c'est-à-dire lorsqu'il y a assez de terre couverte pour employer une journée de labour.

Emploi des eaux ménagères.

Cette question de l'emploi des eaux ménagères n'est assurément pas d'actualité, puisqu'on ne peut en faire favorablement usage que pendant la saison d'été. Cependant dans le cours de l'hiver, à part la question des soins à donner au bétail, nous pouvons entretenir nos lecteurs de ce qui pourrait leur être utile dans la prochaine campagne de la culture des champs et du jardinage, car lorsque le temps de ces

travaux est arrivé, il nous est impossible de traiter de toutes les questions qui sont alors d'actualité. Nos lecteurs peuvent garder tous les numéros de la *Gazette des Campagnes*, pour les consulter au besoin. Un journal d'agriculture doit être précieusement conservé, comme on le fait d'une publication littéraire; de fait il y a nombre de nos abonnés qui ont dans leur bibliothèque tous les volumes de la *Gazette des Campagnes* depuis sa fondation et qui savent les consulter pour les renseignements qu'ils désirent obtenir.

Autant que possible nous aimons à publier des articles d'actualité, mais de temps à autres nous devons anticiper sur les travaux à faire deux ou trois mois plus tard pour tirer avantageusement parti de la culture.

Les ménages grands ou petits fournissent tous les jours une notable quantité d'eau grasse et chargée, dont la majeure partie provient du lavage de la vaisselle: c'est ce qu'on nomme vulgairement les *eaux ménagères*.

Ces eaux possèdent toutes les qualités et les propriétés des engrais liquides les plus actifs, en raison des matières animales ou végétales qu'elles tiennent en suspension; leurs propriétés fertilisantes ne sont ignorées de personne, et pourtant elles sont généralement laissées sans emploi.

Non seulement ces eaux ne sont point utilisées, mais encore elles deviennent des causes d'insalubrité et très nuisibles lorsqu'on les jettent dans le voisinage de la laiterie: ce qui se pratique assez communément.

Les jardins offrent un moyen tout naturel d'utiliser ces eaux, les jardins potagers surtout: ces eaux peuvent être recueillies tous les jours dans des seaux; puis, sans attendre leur décomposition et la production des mauvaises émanations, elles peuvent servir à l'arrosage des gros légumes, même des salades; les choux, les choux-fleurs, les citrouilles sont, parmi les légumes, ceux auxquels les arrosages avec les eaux ménagères sont les plus profitables. Quant aux plantes les plus délicates, il faut les arroser alternativement avec de l'eau pure et avec les eaux ménagères.

L'eau de savon, coupée avec de l'eau pure lorsqu'elle est trop chargée, est excellente comme engrais liquide pour les légumes communs.

Le jardin de la ferme d'après Mathieu de Dombasle.

En parcourant le *Calendrier du Bon Cultivateur*, cet ouvrage incomparable de Mathieu de Dombasle, nous lisons ce qui suit, relativement au jardin de la ferme. Pour dater de longtemps déjà, elles n'ont rien perdu de leur valeur et paraissent avoir été écrites pour les agriculteurs de nos jours. Combien gagneraient à les méditer.

" Dans presque aucune partie de la France, on ne trouve dans les exploitations rurales, un jardin suffisant pour la consommation du ménage; presque partout, un petit carré de terre est à peine consacré à la culture des plantes potagères les plus grossières, et ordinairement des espèces les plus mal choisies; encore cette culture est-elle si mal entendue et si peu soignée, qu'on ne tire de ce chétif jardin qu'une très petite partie du produit qu'on pourrait en attendre :

des arbres à fruits en petit nombre, lorsqu'il y en a, et presque toujours des espèces de la qualité la moins recommandable.

« Cependant rien ne contribue davantage au bien-être des familles et à l'entretien de la santé, dans toute la population d'une ferme, que cette abondance de légumes qu'il est facile de se procurer pendant tout le cours de l'année; et la dépense qu'entraîne cette production est si petite, un potager bien soigné produit une telle masse de substances alimentaires, que, sous le rapport de l'économie dans l'entretien du ménage, un jardin est aussi profitable qu'il est favorable au développement du bien-être et de la santé, dans la classe des hommes employés à la culture de la terre. Je ne doute pas que beaucoup de cultivateurs ne regardent comme une espèce de luxe de consacrer un demi-arpent ou un arpent de leurs terres à la formation d'un jardin potager; mais avec un peu plus d'expérience sur cette matière, il s'apercevront bientôt que cet arpent leur rapporte réellement autant que trois ou quatre arpents de leurs récoltes les plus lucratives: tout ce que leur famille ou leurs gens consomment en légumes sera autant de diminué sur la consommation du pain, consommation si énorme, qu'elle est presque incroyable dans toutes les fermes où la table n'est pas couverte d'une grande abondance de légumes. Tous les grains épargnés de cette manière dans la consommation de la ferme seront conduits au marché; c'est donc comme si le jardin les eût produits. En calculant ainsi, on verra que la production du jardin est trois ou quatre fois plus considérable que celle des plus riches terres à blé; car avec des soins et une bonne culture, on peut faire produire à un terrain, en plantes potagères diverses, une masse de substances alimentaires infiniment plus considérable qu'aux moilleurs sols cultivés en céréales. On a prouvé fréquemment cette assertion pour les pommes de terre, mais elle est également vraie pour les choux, la laitue, les carottes, les navets, les pois, les haricots, etc., que l'on fait entrer dans la culture d'un jardin et dont on tire presque toujours, en y appliquant des soins actifs et intelligents, deux récoltes chaque année sur le même terrain.

« La plus grande difficulté qui se présente communément pour la culture d'un jardin dans une ferme, c'est de trouver la personne qui le dirigera ou qui en exécutera les travaux; les jardiniers de profession sont fort rares dans les campagnes, et d'ailleurs, à la réserve des grandes exploitations, le salaire d'un jardinier serait trop coûteux pour la ferme; le chef de l'exploitation est, d'un autre côté, trop distrait par ses occupations les plus importantes pour pouvoir se livrer lui-même à diriger les travaux du jardin, et surtout à surveiller les ouvriers qui les exécuteront et dont le travail est bien cher lorsqu'ils ne sont pas presque constamment sous les yeux d'un surveillant. Je ne connais qu'un moyen pour la culture économique d'un jardin dans une ferme, c'est que la fermière en prenne elle-même la direction. Par la nature même des choses, cette branche de l'économie rurale entre dans ses attributions: ses occupations sédentaires lui permettent d'avoir toujours l'œil sur le jardin, pourvu qu'il soit immédiatement attenant à la maison d'habitation; elle peut y utiliser, de la manière la plus profitable, les instants que les autres oc-

cupations du ménage laissent libres, soit pour elle, soit pour les servantes de la ferme; enfin personne ne connaît mieux qu'elle les besoins du ménage en légumes divers et pour chaque saison de l'année; en sorte que personne n'est plus à portée qu'elle de diriger les cultures de manière à assurer un approvisionnement constant. Aussi, si l'on rencontre une ferme qui se fait distinguer par un jardin potager plus étendu et plus soigné que les autres, que l'on prenne des informations et l'on reconnaîtra toujours que c'est la ménagère qui en dirige la culture. A toutes celles qui voudront prendre ce soin, je promets la plus agréable distraction à leurs travaux intérieurs et une source de bien-être pour le ménage et de jouissances pour elles-mêmes qui feront bientôt pour elles, de la culture du jardin, l'occupation la plus douce et la plus attrayante.

La fin du cheval.

Pauvres vieux serviteurs, les voilà écloppés, perdus, épuisés, l'œil atone, cheminant tristement leur dernière étape. Certainement ils ne sont pas beaux; les membres sont déformés; il y a des plaies sur les échine qui puent la misère. Quelques-uns sont hideux. Ils passent et je les prends en pitié. L'homme qui, par ses passions, ses vices, ses désordres, a dégradé en sa propre personne la dignité de la forme humaine, devient une caricature, et je l'abandonne aux rieurs; récolte ce qu'il a mérité, le mépris; sa laideur est son propre ouvrage, et l'un de ses châtiments.

La difformité de ces pauvres chevaux est une accusation, non contre eux, les malheureuses bêtes, mais contre la dureté de l'homme qui abuse de leurs forces, et a tiré de ces corps usés tout ce qu'il pouvait de travail utile, comme s'ils étaient des machines, et non des êtres à qui Dieu a fait le don sacré de la vie. Cette laideur, je la respecte, et il ne me vient à la pensée aucun mot blessant, pas même celui de rassard, parce qu'elle est l'humble et muet témoignage d'une vie de labeur, de patience, de dévouement, et qu'elle reste une protestation contre les façons brutales et la cupidité de la race humaine.

- Pauvres vieux invalides, ils vont disparaître dans une de ces usines dont les murs, blanchis forment l'horizon, et d'où ils ne sortiront jamais.

Examinons ce qu'on va tirer de leurs débris

A son arrivée à l'usine, on commence d'abord par raser le cheval debout; le poil sert à rembourrer les coussins et les selles. Puis on l'abat et on l'écorche. Les sabots sont réservés pour faire les peignes de nos élégantes.

L'animal entier est alors introduit dans un cylindre en fonte, où on le cuit avec de la vapeur à une pression de 2 ou 3 atmosphères.

Dès que l'opération est terminée, on ouvre un robinet placé à la partie inférieure du cylindre pour enlever la graisse; on assure qu'elle a des qualités toutes spéciales pour faire d'excellente margarine. Ensuite on retire le cadavre qui est dépecé. Les os à tissu fin, comme ceux des jambes, sont vendus aux tabliers et aux fabricants de boutons, tandis que ceux qui ont la texture grossière, comme les côtes, la tête et la colonne vertébrale, servent à faire du noir d'os ou de la colle.

Pour obtenir le noir d'os, appelé vulgairement noir animal et employé dans la sucrerie et la raffinerie à la décoloration des jus saccharifères, on calcine les os dans les cylindres de fonte spéciaux; cette calcination fournit divers autres produits, de l'eau chargée de carbonate d'ammoniaque et de l'huile animale de Dippel. Ce carbonate d'ammoniaque est le point de départ des produits ammoniacaux si utiles en médecine et en agriculture.

L'huile de Dippel sert à frotter les yeux et les oreilles de tous les animaux domestiques en vue de chasser les mouches; c'est aussi un vermifuge des plus actifs.

Dans la fabrication de la colle par les os, on recueille du phosphore et un résidu de phosphate de chaux qui entre dans la préparation des engrais propres à l'agriculture.

Quant à la chair, on la distille pour en retirer encore du carbonate d'ammoniaque, puis en la calcine. Ce charbon est broyé avec de la potasse mêlée avec des vieux clous et avec des morceaux de ferraille. Ce mélange, de nouveau calciné, fournit du bleu de Prusse, transforme le fer en acier, et donne du cyanure de potassium et de l'acide prussique, les terribles poisons dont dispose la chimie.

Choses et autres.

Election des directeurs et officiers de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, pour l'année 1885.—A une assemblée des membres de cette Société d'agriculture, tenue au Village de Kamouraska, le 17 décembre dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année 1885, savoir George Richard, Cyprien Dionne, Frs-Xavier Pelletier, Lazare Onellet, Thadée Hudon, Flavien Dubé, Honoré Dionne, Honoré Chamberland, Benoit Déchéne, Hyacinthe Soucy, Laurent Michaud et Damase Bérubé.

Immédiatement après leur élection, les directeurs présents se formèrent en assemblée et élirent à l'unanimité George Richard, écr., Président; Cyprien Dionne, Vice-Président; E. M. A. Boucher, écr., Secrétaire.

Election des directeurs et des officiers de la Société d'agriculture No 2 du comté de Charlevoix.—A l'assemblée générale et annuelle des membres de cette Société, tenue au Palais de Justice, la semaine dernière, ont été élus directeurs de la dite Société, pour l'année 1885, les messieurs dont les noms suivent: Révd M. P. H. Beaudet, MM. Xavier Boily, Eustache Simard, Mars Fortin, Boniface Larouche et Joseph Simon, X., pour la Baie St Paul; MM. Jules Clément et Arthur Tremblay, N. P., pour les Eboutements; M. Xavier Bouchard, pour St Urbain.

A une assemblée des Directeurs, tenue le même jour, ont été réélus officiers: Révd M. P. H. Beaudet; M. Jules Clément, vice-président; M. Thomas Tremblay, secrétaire-trésorier.

Baie St Paul, 22 décembre 1884.

Nouvelle maladie des pommes de terre, en France.—On a signalé parait-il, en France, l'été dernier, dans certains champs de pommes de terre, l'existence d'une affection singulière. D'après les renseignements donnés, on a conclu que l'on se trouvait en face de la *frisole*, maladie apparue d'abord en Angleterre en 1770, puis en Allemagne en 1776. Cette maladie est attribuée à une trop forte fumure.

Les feuilles des pommes de terre se décolorent, les tiges s'enroulent, les folioles sont plissées, frisées et couvertes de taches brunes allongées; les taches s'étendent en grandissant. Le mal d'abord superficiel pénètre à l'intérieur et jusqu'à la moëlle de la tige. Celle-ci devient cassante. Il se forme une grande quantité de sucre dans les cellules malades. Le tubercule ne se développe point ou très peu.

On avait pris cette maladie pour la dégénérescence du tubercule; mais l'expérience a montré qu'il n'en est rien, et que les jennos plantés élevés de graine étaient aussi gravement atteints que les autres.

La maladie a fait son apparition après plusieurs jours de pluies au mois de juin et de juillet derniers. Cette circonstance fait admettre qu'une solution trop nutritive n'a pas été suffisamment élaborée par la plante.

S'il est vrai qu'on ne peut pas cultiver la pomme de terre sans fumure, il faudra se servir d'un fumier bien décomposé, et planter les pommes de terre dans des terres légères ou parfaitement drainées, situées à une certaine hauteur.

L'eau comme boisson.—Combien grand est le nombre des gens qui ne veulent pas boire d'eau, et cela pour plusieurs raisons, la principale étant pour eux la supposition que l'eau dilue le jus gastrique. Des expériences récentes faites en Amérique démontrent au contraire que cette dilution du jus gastrique par l'eau n'est pas complètement déterminée, et qu'au contraire l'eau, aussi bien que la nourriture solide, réveille la sécrétion.

Au cours d'un mémoire communiqué à la Société médicale de Boston, le docteur Weber démontre que l'eau, consommée modérément, est très bénéficiaire à la santé, et qu'on général on en consomme trop peu.

Un résultat fâcheux de cette abstention ne se fait pas longtemps attendre, principalement chez les forts mangeurs: c'est une forte diminution de la transpiration et de la sécrétion intestinales. Les matières solides n'étant pas éliminées par une régulière et abondante consommation de liquide, le système s'en ressent graduellement. Les symptômes sont d'un caractère mal défini, peut-être, mais latents: malaise général, souffrance alternative dans diverses parties du corps, constipation, enfin teinte désagréable de la peau.

A plusieurs de ses malades, ne prenant qu'une pinte d'eau par jour sans être altérés pour cela, le docteur Weber avait ordonné une consommation plus grande, mais plus graduelle; ils en furent d'abord surpris, mais ne tardèrent pas à se trouver dans un meilleur état de santé générale. Toutefois la nécessité et l'avantage de boire une grande quantité d'eau chaque jour ne doivent pas dégénérer en abus. Il faut se garder surtout de boire de l'eau glacée, à moins de la couper avec un acide quelconque.

L'eau fraîche doit être préférée à toute autre boisson glacée, pour le plus grand bénéfice de la santé et de l'hygiène.—Traité du *Hall's Journal of Health*.

RECETTES

Remède contre les brûlures

Nous lisons dans le *Journal de médecine et de pharmacie de l'Algérie*, le remède suivant dont l'usage est à la portée de tout le monde:

Appliquer immédiatement sur le partie brûlée, pour calmer la douleur, du charbon de bois réduit en poudre.

Les maux de gorge

Par le temps froid, les personnes qui ont de amygdales sensibles, contractent facilement des maux de gorge, qui déterminent une extinction de voix momentanée. Lorsque le mal de gorge est dû uniquement à l'inflammation des amygdales, on s'en débarrasse en quelques heures en s'entourant la gorge d'une flanelle avec mélange d'huile d'olive et d'ammoniaque. La rougeur extérieure produite par cette application disparaît bien vite.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les vieillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écr., N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écr., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884--Arrangement pour la saison d'hiver--1885

Le et après lundi, 1er décembre, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.32 A. M.
Pour Lévis.....	9.46 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	3.27 P. M.
Pour Lévis.....	4.09 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup..	9.52 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 23 novembre 1884.

Ecrémeuse de lait "Laval."--Pour beur- reries, fromageries et laiteries de grandes exploitations.

AVANTAGES.

1o. On peut séparer la crème du lait immédiatement après le trayage.

2o. On obtient 10 à 15 pour cent plus de beurre que par tout autre système.

3o. Le lait et la crème peuvent être utilisés de 24 à 36 heures plus tôt que par tout autre méthode.

4o. L'appareil est facile à nettoyer et ne demande pas de fortes fondations.

5o. Il exige moins d'espace que tout autre machine du même genre.

6o. Construction simple.—Force motrice convenable : celle d'un cheval ordinaire ou l'équivalent. Capacité : 750 à 800 livres de lait à l'heure.

2,653 de ces machines sont maintenant en usage en Europe et en Amérique.

Pour plus amples informations, pour commandes, etc., adressez-vous à

LEFRANCOIS & THIBOUTOT.

110, rue St Paul, Québec.

Les mêmes ont un assortiment général de machines agricoles, à la disposition des cultivateurs : Hache-paille.—Machines à battre.—Cribles vannours et séparateurs.—Barrattes de Linch.—Machines à moudre de Vessot, etc.

11 décembre 1884.

FOURRURE ! FOURRURE !

Le soussigné désire informer ses amis et le public en général qu'il entreprendra la CONFECTION ET REPARATION DE TOUTES SORTES DE PELLETERIES, et dans tous les genres, que l'on voudra lui confier. Ayant une expérience de près de trente ans dans cette ligne, il pourra satisfaire qui que ce soit. Toutes commandes exécutées et servies sous le plus court délai. S'adresser personnellement à son atelier ou par lettre.

LS A. PROULX,

No 55, rue St-Olivier, Faubourg St-Jean, Québec.

GRAINES DE NÉGONDO (Erable à Giguères) à 10 cts le 100 ou 25 cts l'once. Une once contient près de 500 graines. Déduction libérale à la livre. Magnifiques plants de deux à trois ans pour 15 cts pièce. Expédié franco. S'adresser à

M. C. SYLVESTRE, Maître de poste,

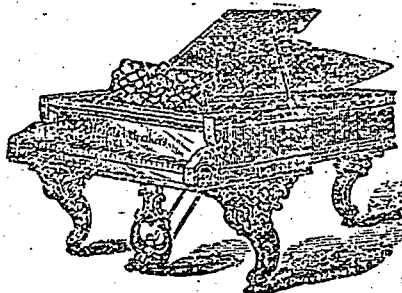
St-Barthélemy (Comté de Bertier, P. Q.)

PIANOS HAZELTON

De New-York

Répondant aux goûts artistiques les plus recherchés.

*Son délicieux—Touche parfaite—Solidité à toute épreuve
établie par un demi-siècle d'expérience.*



New-York 1853 :
PREMIER PRIX

New-Jersey 1860 :
PREMIER PRIX

Philadelphie 1876 :
Diplôme d'honneur
et
Médaille de Mérite.

MONTREAL 1880 :

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA
au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL

Exposition de la Puissance, Montréal 1880.

Premier Prix Extra.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.
HAZELTON FRÈRES, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. Hazelton Frères, N.-Y., pour le meilleur piano carré à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication au-dessus de tous les compétiteurs.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLERE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. Hazelton Frères, N. Y., pour piano droit, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son, avec touche élastique et excellence de construction.

L. H. MASSUE, Président.
GEORGES LECLERE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Albert Weber, de New-York, était au nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section. Les pianos Hazelton n'étaient pas aux Expositions de Montréal de 1881 et 1882.

A part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et admirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à venir les examiner eux-mêmes.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de pianos et d'Orgues qu'il y ait en Canada.

L. E. N. PRATTE,

IMPORTATEUR DE PIANOS.

No. 1676 rue NOTRE-DAME

(Près de l'église Notre-Dame,)

MONTREAL.